EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, quatorze novembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 6 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Josiane STARCK a donné pouvoir à Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Sylvette LACOMBE a donné pouvoir à Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Madame Maryse SICOT, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MOULY,

ABSENTS:

uile à vivre

Monsieur Maxime ALBASI, Madame Guylaine MATIAS, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 4
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 5
- . Suffrages Exprimés: 23

102DL2024 - OBJET : CHÂTEAU DE BONAGUIL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE BD AU TITRE DE 2025.

Monsieur le Maire indique qu'en partenariat avec **Monsieur Christian PATY**, auteur de bande-dessinée et l'association « les Amis de Bonaguil », les services municipaux ont pu organiser depuis 2018 une manifestation au château de Bonaguil : Bonabulles – festival de BD.

Face au succès rencontré par cette manifestation, une nouvelle édition est envisagée pour la saison 2025. Afin de sensibiliser le public à la Bande Dessinée, durant les deux jours du festival, une vingtaine d'auteurs (dessinateurs et scenaristes) dédicaceront leurs ouvrages. Deux ateliers animés par deux auteurs seront proposés lors du festival, ainsi que des ateliers en continu autour de la création de l'image médiévale et contemporaine.

L'objectif sera également de faire participer les scolaires du territoire. Pour ce faire, deux actions seront mises en place en partenariat avec la Bibliothèque municipale :

- présentation de livres des auteurs invités pendant la semaine avant le festival ;
- deux classes concernées par une intervention d'un des auteurs le vendredi du festival.

Monsieur le Maire souligne que cette opération peut bénéficier d'une subvention du Département.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- décide l'organisation de la septième édition du festival BD: « Bonabulles » au château de Bonaguil en 2025 pour un montant estimé à 14.000,00 € TTC, frais de personnel inclus;
- 2. adopte le plan de financement suivant :

OPÉRATION	DÉPENSES EN €	RECETTES EN €
Organisation Festival BD	14.000,00	
Subvention du Département		1.500,00
Association « Les amis de Bonaguil »		4.000,00
Billetterie Château		4.000,00
Commune		4.500,00
TOTAL TTC	14.000,00	14.000,00

- 3. sollicite l'attribution d'une subvention du Département pour la réalisation de cette opération ;
- 4. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2025 de la commune ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **14 novembre 2024**

Signé par

Jean-Louis COSTES Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet, acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

